

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Développement des entreprises de transport concessionnaires (MCF
92.039)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Développement des entreprises de transport concessionnaires (MCF 92.039), 1991 – 1992*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Verkehr und Kommunikation	1
Eisenbahn	1

Abkürzungsverzeichnis

KTU	Konzessionierte Transportunternehmungen
EVED	Eidgenössisches Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement
<hr/>	
ETC	Entreprises de transport concessionnaires
DFTCE	Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Verkehr und Kommunikation

Eisenbahn

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 14.11.1991
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil fédéral a chargé le DFTCE d'**élaborer** un message pour le parlement prévoyant un **crédit-cadre de CHF 1.3 milliards pour** la période 1993-1997, afin de **soutenir les entreprises de chemins de fer privées**. Le crédit précédent, d'une valeur de CHF 930 millions, est en effet valable jusqu'à fin 1992. Les CHF 400 millions supplémentaires sont particulièrement destinés à assumer des charges dues au projet Rail 2000.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 16.12.1992
SERGE TERRIBILINI

Le **Conseil fédéral a présenté son message sur le crédit** de programme destiné à assurer le développement des entreprises de transport concessionnaires (ETC). Conformément à ce que lui permet de faire la loi sur les chemins de fer, le gouvernement a décidé d'allouer aux ETC des contributions pour des améliorations techniques, l'adoption d'un autre mode de transport, la réparation des dégâts causés par les forces de la nature ainsi que le maintien de l'exploitation. Si cette dernière rubrique figure chaque année dans le budget, il n'en va pas de même pour les autres; l'octroi de contributions se fait ici tous les cinq ans en général. Les derniers crédits, d'un montant de CHF 930 millions, avaient été octroyés en 1987 pour la période 1988-1992. Pour la période suivante (1993-1997), il est apparu que les besoins d'investissements des ETC se montaient à plus de CHF 4.6 milliards. De cette somme, environ deux milliards relèvent des rubriques prévues par la loi sur les chemins de fer. Le gouvernement a proposé que la Confédération y participe à hauteur de CHF 1'300 millions. Augmenté d'une somme de CHF 140 millions octroyée par les Chambres pour les investissements ordinaires du chemin de fer rhétique, c'est un crédit cadre total de CHF 1'440 millions que le gouvernement a demandé au **parlement d'accorder** aux ETC, ce que ce dernier a fait **à l'unanimité**.²

1) Presse du 14.11.91.

2) BO CE, 1992, p. 751 ss.; BO CN, 1992, p. 2575 ss.; FF, 1992, III, p. 434 ss.; FF, 1993, I, p. 46; Presse du 2.4 et 22.9.92; BÜZ, 20.8.92; Bund et SGT, 17.12.92.